

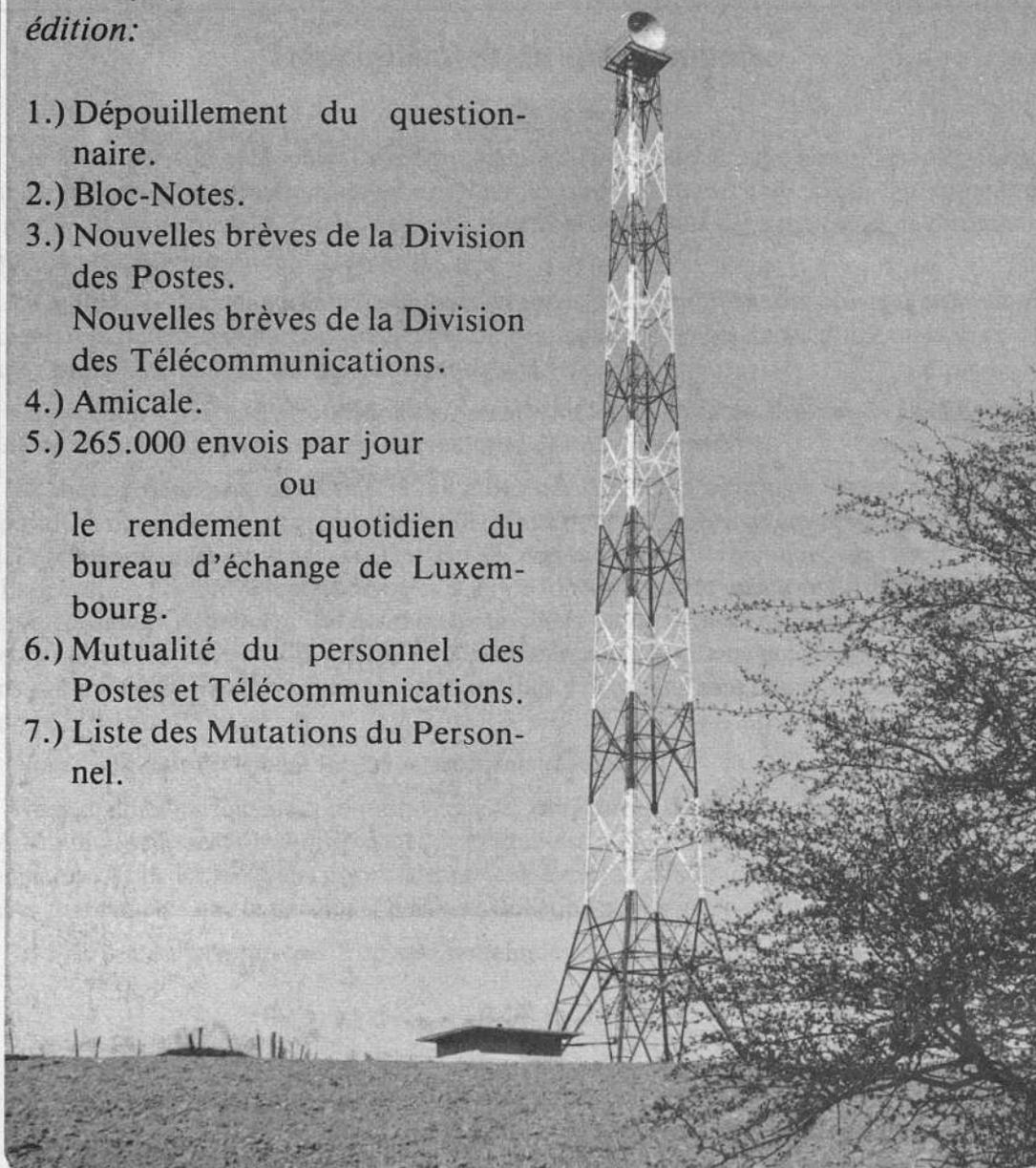


Numéro 3/84 - Juillet 1984

BULLETIN D'INFORMATIONS INTERNES

*Dans cette
édition:*

- 1.) Dépouillement du questionnaire.
- 2.) Bloc-Notes.
- 3.) Nouvelles brèves de la Division des Postes.
Nouvelles brèves de la Division des Télécommunications.
- 4.) Amicale.
- 5.) 265.000 envois par jour
ou
le rendement quotidien du bureau d'échange de Luxembourg.
- 6.) Mutualité du personnel des Postes et Télécommunications.
- 7.) Liste des Mutations du Personnel.





BULLETIN D'INFORMATIONS INTERNES

tél: 4765-396
4765-273

Rédaction: Service Juridique et
Relations Internes
Direction des P. et T.
2020 LUXEMBOURG

Dépouillement du questionnaire

Les 80 lecteurs qui ont répondu au questionnaire du précédent numéro accueillent bien favorablement le Bulletin d'Informations Internes. Nous les remercions de nous avoir fait connaître leur impression, d'avoir formulé des propositions concrètes et de nous permettre ainsi de disposer d'éléments d'appréciation positifs.

La moitié des répondants lisent le Bulletin en entier, très nombreux sont ceux qui ne lisent que les articles qui les intéressent particulièrement et on peut compter sur les doigts d'une main ceux qui n'y portent aucun intérêt mais qui ont pourtant daigné répondre.

La parution trimestrielle correspond à l'attente du lecteur et la conception du Bulletin est jugée bonne ou satisfaisante par la très grande majorité des répondants.

Ce sont particulièrement les faits et initiatives des P et T qui sont jugés intéressants et parmi les propositions nouvelles nous constatons une demande pour des informations relatives à l'Amicale des P et T. Sont demandés aussi davantage d'articles de fond sur l'informatique, sur l'avenir des P et T, sur l'application des nouvelles technologies et sur le fonctionnement même de l'Administration: Commission consultative, présentation des services existants ou de services nouveaux. Nombreux sont les lecteurs qui veulent trouver des articles en luxembourgeois et certains préconisent le développement d'une rubrique «courrier des lecteurs». Nous ne nous y opposons pas et nous attendons avec curiosité les premières lettres.

Nombreux sont également les encouragements! Merci!

Nous sommes parfaitement conscients que les 80 réponses ne doivent pas être considérées comme un échantillon représentatif du personnel de l'Administration. Le Bulletin est tiré et distribué à 2200 exemplaires! Mais les réactions positives que nous avons reçues nous incitent à aller de l'avant et à espérer que l'intérêt que le personnel porte au Bulletin va en s'accroissant.

Et puis il n'est toujours pas trop tard de remplir le questionnaire et de nous l'envoyer!

Roland JAEGER

Ferdy ATTEN

BLOG NOTES



1) **Accroissement des retards concernant le paiement des diverses indemnités, de la prime d'astreinte, des salaires d'étudiants etc.**

Au cours des derniers mois certains services de l'Administration ont été confrontés à des réclamations concernant le paiement tardif de certaines indemnités. La question a également été soulevée dans des articles de journaux et a même fait l'objet d'une question parlementaire.

L'explication de ces retards déplorables est la suivante:

A partir de l'exercice budgétaire 1983, l'Administration des P et T est tenue d'appliquer scrupuleusement des dispositions de la loi sur la comptabilité de l'Etat concernant le paiement des créances à charge de l'Etat.

Il s'ensuit que la procédure du paiement des différentes indemnités par l'intermédiaire du Caissier principal, qui a été pratiquée par l'Administration jusqu'à présent, n'est plus tolérée.

D'après le nouveau régime, les formules afférentes devront transiter par un certain nombre de ministères, par la Chambre des Comptes, la Trésorerie et la Caisse Générale de l'Etat. Il n'est par conséquent guère possible de raccourcir les délais en question.

2) **La Commission Consultative** a consacré sa réunion du 6 mars dernier au bilan de la restructuration du réseau postal qui consiste à concentrer les services de la distribution sur un nombre moins élevé de bureaux distributeurs et de favoriser le rapprochement des services guichets du public. La Division des Postes a rédigé un projet de rapport-bilan à ce sujet et la Fédération Syndicaliste des Facteurs, principalement concernée par la restructuration, a fourni par écrit ses observations.

Les membres de la Commission Consultative ont délibéré lors de la réunion du 23 mai 1984 sur l'application de l'Instruction gouvernementale relative à la représentation du personnel (cf: tiré à part du Mémorial A-No 35 du 26 avril 1984). Cette instruction prévoit uniquement une procédure de consultation sur une base bilatérale entre la Direction et les comités des associations représentant le personnel. Comme la Consultative s'occupe particulièrement des problèmes qui concernent plusieurs associations, il a été jugé indispensable de faire fonctionner la Commission Consultative en parallèle aux procédures bilatérales prévues par l'instruction gouvernementale.

La dernière réunion de la Consultative du 20 juin 1984 a porté sur la restructuration, dans le but de dégager un bilan global après consultation des associations du personnel.

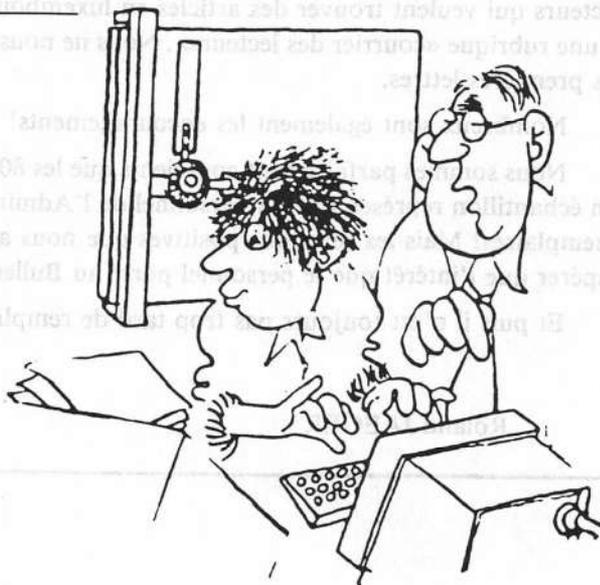
3) Dans le cadre d'une démocratisation de l'informatique, l'Administration des P et T a décidé l'acquisition de deux micro-ordinateurs IBM modèle XT.

Un ordinateur sera installé à la division des Télécommunications et servira notamment à la gestion des fréquences par le service Radio.

Le second, prévu pour les services de la direction, sera installé au 3^e étage, bureau 301. Il pourra être utilisé par tous les services de la Division centrale.

Les langages de programmation Fortran, Basic et Pascal seront disponibles sur le matériel installé.

Afin de faciliter la mise en oeuvre du maté-



riel par le personnel non-informaticien des services intéressés, des programmes de planification budgétaire, de traitement de textes et de gestion et d'édition de fichiers seront disponibles.

Cette démarche marque un pas quant à l'introduction de l'informatique dans l'administration et elle contribuera, combinée à la formation du personnel, à la démocratisation de cette technologie.

4) **Fête Nationale 1984** - A l'occasion de la Fête Nationale les distinctions honorifiques traditionnelles ont été remises le 21 juin 1984 au Foyer des P et T par Monsieur le Ministre Josy Barthel aux fonctionnaires P et T indiqués sur la liste reproduite.

A) Ordre de Mérite

a) le Grade de Grand Officier

- 1) M. HEINEN Joseph, directeur de l'administration des P et T

b) le Grade de Chevalier

- 1) M. ENSCH Victor, inspecteur principal à la DT;
- 2) M. ERPELDING Armand, inspecteur technique principal premier en rang à la DT.

c) La Médaille en Vermeil

- 1) M. BISENIUS Jean-Pierre, commis principal à Mamer;
- 2) M. GODART Alphonse, commis principal à Luxembourg-Téléphones;
- 3) M. NIES Léon, commis principal à Grevenmacher;
- 4) M. PEIFFER Alphonse, facteur dirigeant à Luxembourg 1;
- 5) M. DIFFERDING Théo, facteur comptable principal à Perlé;
- 6) M. ANZIA Roger, premier facteur aux écritures principal à la DT;
- 7) M. FREICHEL Jean, premier facteur aux écritures principal à Bascharage;
- 8) M. GRAS Guillaume, premier facteur aux écritures principal à Luxembourg 1;
- 9) M. MICHELS Victor, premier facteur aux écritures principal à Wiltz;
- 10) M. NEIS Gustave, premier facteur aux écritures principal à Luxembourg 1;
- 11) M. RIES René, premier facteur aux écritures principal à Pétange;
- 12) M. RIPPINGER Norbert, premier facteur aux écritures principal à Luxembourg 1;
- 13) M. SCHMIT Jean, premier facteur aux écritures principal à Luxembourg 1;
- 14) M. SCHMITZ Norbert, premier facteur aux écritures principal à Ettelbruck;
- 15) M. SCHROEDER Joseph, premier facteur aux écritures principal à Diekirch;
- 16) M. SERRIG Jean, premier facteur aux écritures principal à Luxembourg 1;
- 17) M. WEIS Ernest, premier facteur aux écritures principal à la Direction;
- 18) M. BLEY Mathias, premier facteur aux écritures principal honoraire des P et T;
- 19) M. FERBER Joseph, facteur aux écritures principal à Wiltz;
- 20) M. GLODT Marcel, facteur en chef à Larochette;
- 21) M. SCHNEIDER Adolphe, facteur en chef à Clervaux.

B) Ordre de la Couronne de Chêne

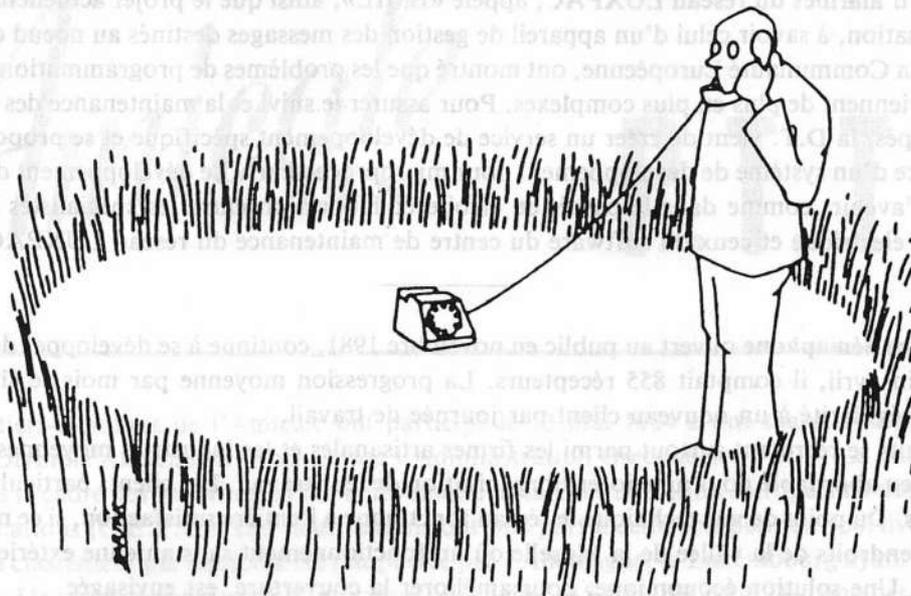
a) le Grade d'Officier

- 1) M. ENSCH Erny, inspecteur de direction premier en rang à la Direction;
- 2) M. UNSEN Camille, inspecteur technique principal premier en rang à la DT;
- 3) M. WELFRING Henri, inspecteur technique principal premier en rang à la DT.

b) la Médaille en Vermeil

- 1) M. BIREL Jules, premier commis principal à Luxembourg-Télégraphes;
- 2) M. KLEIN Roger, commis principal à Luxembourg 1;
- 3) M. TOUSSING Albert, commis principal à Larochette;
- 4) M. HOFFMANN Alphonse, premier commis technique principal au centre de télécommunications à Wecker;
- 5) M. LAURES Jean, premier commis technique principal à la DT;
- 6) M. MULLER Théodore, premier commis technique principal à la DT.

Nouvelles brèves de la Division des Télécommunications



- 1) Suite à l'**appel public de candidatures pour la fourniture et la mise en service du futur central vidéotex**, la D.T. a reçu 36 candidatures de firmes intéressées. 22 firmes ont répondu au questionnaire que l'Administration leur a adressé par la suite et parmi lesquelles se trouvent 6 firmes ayant leur siège ou une filiale à Luxembourg ainsi que 6 firmes françaises, 3 firmes belges, 3 firmes néerlandaises et resp. une firme anglaise, américaine, suisse et danoise. Le choix des firmes qui seront retenues par l'Administration pour la remise de l'offre sera effectué sur la base des références que ces firmes ont fournies.

- 2) Pour l'**introduction du service vidéotex** à Luxembourg, la D.T. a chargé une firme luxembourgeoise spécialisée dans ce domaine d'effectuer une étude de marché sur le vidéotex, afin d'obtenir des données précises concernant les facteurs déterminants du centre comme par exemple l'accessibilité et l'acceptabilité. Comme ces facteurs sont spécifiquement de nature locale, l'Administration n'a pas pu se référer à ceux qui ont été établis par les Administrations étrangères lors de l'introduction de leurs réseaux respectifs.

- 3) Dans le cadre de la **formation continue du personnel de la D.T.** le service de la formation professionnelle a été équipé de dix terminaux du type «Minitel». Ces terminaux, compact et avec modem intégré, sont l'outil de base pour offrir dans un proche avenir des cours sur la transmission de données, la programmation structurée, les communications avec des ordinateurs centraux et l'interrogation de bases de données.

- 4) Avec l'**intégration de nouveaux systèmes** de transmission dans le réseau de télécommunications comme le réseau d'alarmes et le réseau LUXPAC, la D.T. est confrontée de plus en plus souvent avec le problème de se procurer des instruments de gestion et de contrôle spécifiques et adaptés à ses besoins.
En effet le développement particulier du hardware et spécialement de logiciels par des firmes devient très coûteux. Dans une première approche, la D.T. avait fait développer en 1982 par deux étudiants de l'IST un Equipement de Distribution de Messages d'Alarmes «EDMA» sur base de microprocesseurs comme travail de fin d'études. La mise en service, ainsi que la mise au point du logiciel ont été réalisées par nos soins. L'assemblage «hardware» de l'appareil «série» ainsi que le développement de boîtiers d'acquittements pour les PSI's (Poste Secondaire d'Identification) furent effectués par notre atelier électrique. Dans la suite, d'autres projets ont été réalisés, comme les jonctions électroniques entre les modems du réseau LUXPAC et les commutateurs EMD pour les accès au réseau de données par le réseau téléphonique commuté.

Le dernier développement effectué à base de microprocesseur, qui était celui d'un appareil de transmission d'alarmes du réseau LUXPAC, appelé «EMIL», ainsi que le projet actuellement en cours de réalisation, à savoir celui d'un appareil de gestion des messages destinés au noeud de commutation de la Communauté Européenne, ont montré que les problèmes de programmation et d'intégration deviennent de plus en plus complexes. Pour assurer le suivi et la maintenance des équipements développés, la D.T. vient de créer un service de développement spécifique et se propose d'équiper ce service d'un système de développement pour microprocesseurs. Le développement d'appareils se fera à l'avenir, comme dans le passé, en étroite collaboration entre les spécialistes hardware de l'atelier électrique et ceux du software du centre de maintenance du réseau LUXPAC.

- 5) Le **service Sémaphore** ouvert au public en novembre 1981, continue à se développer de façon régulière. Fin avril, il comptait 855 récepteurs. La progression moyenne par mois se situe avec une grande régularité à un nouveau client par journée de travail.

Les clients se recrutent surtout parmi les firmes artisanales et les industries moyennes qui y voient un moyen abordable pour améliorer l'organisation de leur travail. Les clients particuliers sont plutôt rares. Du point de vue technique le réseau fonctionne à l'entière satisfaction, si ce n'est qu'à différents endroits de la vallée de la Moselle où un fonctionnement sans antenne extérieure n'est pas garanti. Une solution économique, pour améliorer la couverture, est envisagée.

- 6) Dans le domaine des **réseaux de câbles d'abonnés** les grands efforts consentis pour leur assainissement au cours des dernières années ont porté leurs fruits. Fin 1983, trois réseaux comprenaient plus de 50 demandes non réalisables. Des travaux y sont encore en cours. Trois autres réseaux comprenant plus de 20 demandes en instance seront assainis en 1985. Huit réseaux comprenaient plus de 10 demandes en instance. Pour tous les autres réseaux, le nombre de demandes est inférieur à 10. Cela signifie que le service de Projection qui doit assurer l'extension des réseaux locaux ne devra plus concentrer ses efforts sur quelques grands réseaux mais devra les éparpiller sur une multitude de petites extensions. Un autre problème qui apparaît est la saturation des câbles alimentant des répartiteurs intermédiaires. Dans le passé récent, ce problème a pu être différé par l'installation de concentrateurs de lignes, mais actuellement la part des abonnés passant par des concentrateurs est devenue alarmante dans certaines localités. Pour cette raison, le projet de budget élaboré pour 1985 prévoit six projets de pose de câbles principaux entre centraux et répartiteurs dans le secteur de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. En 1984, des câbles de l'espèce sont posés à Kirchberg, Luxembourg-Gare, Esch-Schiffange et Filsdorf-Mondorf.